

Chapitre premier

LA PRIÈRE D'ORDINATION ÉPISCOPALE

C'est principalement le texte de la prière d'ordination épiscopale qui a fourni à Connolly les arguments qui lui ont permis de montrer l'impossibilité des généalogies antérieurement proposées pour les documents par Achelis et Funk, et établir la généalogie exacte. Présentant en colonnes parallèles (1916, p. 12-21) et comparant les recensions de la *C.Eg.*, latine et éthiopienne, des *C.H.*, de l'*Ep.*, des *C.A.* et du *Test.*, il conclut (p. 54 et 133) :

- Que le texte de l'*Ep.* pour la prière d'ordination épiscopale et pour le statut du lecteur n'est autre que l'original grec du texte conservé en traduction par les témoins de la *C.Eg.*, mais que, pour le reste, l'*Ep.* est constituée d'extraits des *C.A.*
- Que les *C.A.*, le *Test.*, et les *C.H.* sont des remaniements de la *C.Eg.*

Mais après avoir examiné ainsi par rapport aux autres recensions le texte de la prière attestée par l'*Ep.* et la *C.Eg.*, Connolly aurait dû l'examiner aussi en lui-même. Il ne l'a pas fait, et personne, à notre connaissance, ne l'a fait par la suite. Il nous faut donc l'entreprendre.

Bien que les textes dérivés soient souvent intéressants non seulement pour retracer l'histoire des institutions, mais encore en ce que les modifications qu'ils apportent à leur source en soulignent généralement les difficultés ou particularités, nous négligerons de reproduire ici les six colonnes parallèles de Connolly, à plus forte raison les onze colonnes du « tableau d'assemblage » de Cagin (1919, p. 290-293), et, à plus forte raison encore, les seize colonnes d'un cahier où nous avons transcrit, dans leur langue originale, toutes les recensions de nous connues de cette prière qui a eu une diffusion considérable : *Ep.* (gr.) ; *Dtxs* (lat., éth.) ; *C.H.* (ar.) ; *Test.* (syr., éth., ar.) ; *C.A.* (gr., syr., ar.) ; *Didascalie arabe* (ms Paris 251, Borgia 22) ; *Consécration de l'évêque copte* (boh.) et *du patriarche* (boh.) ; *du métropolitain maronite* (syr.) et *du patriarche* (syr.). Sans nous interdire de citer à l'occasion l'une ou l'autre de ces recensions, nous ne donnerons que la traduction du texte grec de l'*Epitomé*, avec cependant les corrections qu'impose la critique textuelle.

1.1 Le prière d'ordination épiscopale

Diataxeis 3 — Epitomé IV

[Adresse]

1	« Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, (Eph 1, 3 ; 2 Co 1, 2) Père des miséricordes et Dieu de toute consolation », (2 Co 1, 3)
2	« Qui habites dans les hauteurs et regardes ce qui est en bas », (Ps 112, 5-6 ; 137, 6)
3	« Qui connais toutes choses avant leur venue à l'être », (Dn 13, 42)
4	Toi, qui as donné les règles de l'Eglise « par la parole de ta grâce », (Act 14, 3 ; 20, 32)
5	qui, et (te) as prédestiné dès le commencement une race de justes issue d'Abraham, as établi et (te) des archontes et (kai) des pontifes,

	et (<i>te</i>) ne laisses pas ton sanctuaire non-desservi,
8	qui, « depuis la fondation du monde » (<i>Eph</i> 1, 4; etc.), t'es complu en qui tu as choisi d'être glorifié,

[Demande]

9	— maintenant encore, « verse » (<i>Act</i> 2, 17.18.33 ; 10, 45 ; <i>Tit</i> 3. 6)
	« la puissance » (<i>Lc</i> 4, 14 ; <i>Act</i> 1, 8 ; <i>Rom</i> 15, 13.19)
	« d'après de toi » (<i>Act</i> 2, 33)
	de « l'esprit hégémonique » (<i>Ps</i> 50, 14 ; <i>I Clm</i> 18, 12 ; <i>Frag. Muratori</i> 19)
10	— lequel tu as donné à ton Enfant bien-aimé Jésus-Christ,
b-	lequel il a accordé à tes saints Apôtres,
c-	qui ont fondé l'Eglise
e-	en remplacement de ton Sanctuaire, pour la gloire et la louange incessante en ton Nom ;
	— donne, Père « qui connais les cœurs », (<i>Act</i> 1, 24 ; 15, 8)
	— sur ton serviteur que voici, que tu as élu
13	— pour l'épiscopat, de (ou : pour)
14	— paître ton saint troupeau, (<i>Jn</i> 21, 16 ; <i>Act</i> 20, 28 ; <i>I Pi</i> 5, 2; <i>Eph</i> 4, 11-12)
15	— et te servir comme grand-prêtre irréprochablement, (<i>I Clm</i> 44, 3)
	desservant « de nuit et de jour », (<i>Lc</i> 18, 17 ; etc.)
	sans cesse aussi (<i>te</i>) concilier ton visage,
	sans cesse aussi (<i>te</i>) concilier ton visage,
	— et t'offrir les dons de ta sainte Eglise,
	— et, par l'esprit de la grande-prêtrise, « avoir pouvoir
	de remettre les péchés » (<i>Mc</i> 2, 10 pl), selon ton commandement ; (<i>Jn</i> 20, 23)
	de « tirer les sorts », (<i>Act</i> 1, 26), selon ta prescription ;
	de « délier » tout « lien » (<i>Lc</i> 13, 16), selon le pouvoir que tu as donné aux Apôtres ; (<i>Mt</i> 16, 19 ; 18, 18)
18	— te plaire aussi (<i>te</i>) « par sa douceur » (<i>2 Tim</i> 2, 25 ; <i>Jac</i> 1, 21 ; etc.)
	et « son cœur pur », (<i>Ps</i> 50, 12 ; cf. ord. presb. § D)
	— « t'offrant » « une odeur de suavité », (<i>Eph</i> 5, 2 ; <i>Phil</i> 4, 18 ; <i>Ex</i> 29, 18 ; <i>Lév</i> et <i>Nom</i> ± 40 fois ; <i>Ez</i> 20, 41 ; etc. ; <i>C.A.</i> II, 34, 6 ; VIII, 13, 3)
19	par ton Enfant Jésus-Christ, par qui à toi gloire, puissance et honneur avec le Saint-Esprit dans la sainte Eglise, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen.

1.2 Notes de critique textuelle

Justifions d'abord rapidement les endroits où nous nous écartons du grec de l'*Epitomé*, bien que, pour notre propos, le choix de l'une ou de l'autre variante soit en général assez indifférent :

N° 5 — Nous lisons avec tous les autres témoins : « une race de justes », au lieu de : « une race juste », pour des raisons que nous verrons en détail dans le commentaire.

N° 10 — Nous lisons avec le latin : « lequel (esprit hégémonique) tu as donné à ton Enfant bien-aimé J.-C, lequel (esprit) il a accordé... », parce que, comme l'explique très bien Connolly (1916, p. 151), le texte de l'*Ep.* : « lequel (esprit), par ton Enfant bien-aimé J.-C, tu as accordé à tes saints Apôtres », et celui des *C.A.* : « lequel (Esprit) est au service de ton Enfant bien-aimé J.-C, lequel (Esprit) il a accordé, selon ton dessein, à tes saints Apôtres, à toi le Dieu éternel » s'expliquent très bien comme des modifications de la formule du latin, et non le contraire; le latin cependant corrige le texte lorsqu'il écrit : « aux saints Apôtres » au lieu de l'expression assez étonnante de l'*Ep.* : « à tes saints Apôtres », que le Constituteur confirme lourdement : « à tes saints Apôtres à toi, le Dieu éternel ». Nous verrons plus loin l'explication de cette formulation.

N° 11 — Nous lisons : « Père qui connais les cœurs », « *kardiognôsta pater* », avec le latin, parce que le texte de l'*Ep.* : « (Toi) qui connais les cœurs de tous », « *kardiognosta pantôn* » (= *Act* 1, 24), et celui des *C.A.* : « Dieu qui connais les cœurs », « *kardiognôsta thee* » (= *Act* 15, 8) s'expliquent aussi comme modification de la formule du latin, et non le contraire.

N°s 13-14 — Nous rétablissons d'après le latin les trois mots omis par le grec : *poimainein tén poimnén*, « paître le (tien) troupeau ».

N° 19 — Nous lisons la doxologie du latin, parce que les auteurs de l'*Ep.* et des *C.A.* ont introduit dans leur texte, en particulier en ce qui concerne les prépositions et les termes de glorification, les mots qui pour des raisons théologiques ont leurs préférences. Nous laisserons d'ailleurs la doxologie en dehors de notre étude.

1.3 Remarques générales sur la prière

La prière d'ordination épiscopale, comme la plupart des prières, se divise tout naturellement en deux parties :

- une partie « adresse » ou « invocation » : elle est constituée d'une assez longue série de propositions coordonnées, au participe, énumérant des qualités ou œuvres divines ;
- une partie « demande » : elle commence par deux propositions juxtaposées dont les verbes sont à l'impératif : « verse » (n° 9) et « donne » (n° 11), et se poursuit par une autre série assez longue de propositions coordonnées, à l'infinitif cette fois, énumérant les fonctions de l'évêque.

1.4 Une grosse anomalie de construction

L'anomalie la plus frappante, qu'on ne peut pas ne pas remarquer à la simple lecture du texte grec ou de celui de la version latine, est la faute de grammaire que constitue la construction : « *dos epi ton doulon touton* », « *da super hunc seruum tuum* », « donne sur ton serviteur que voici ». En traduisant : « accorde à ton serviteur », sans ajouter aucune explication, B. Botte harmonise subrepticement, et atteste qu'en français, comme en grec et en latin, les verbes signifiant donner, accorder, etc., exigent le cas qui prend précisément son nom du verbe « donner », le datif, et non la préposition « sur », « *epi* », « *supra* » et

l'accusatif. G. Dix (1937, p. 5) traduit mot à mot : « grant upon », et s'en excuse en ajoutant en note que tous les témoins attestent « upon ».

Il faut prévenir ici l'objection que pourraient être tentés de soulever les hébraïsants, à savoir que « donner sur » serait un « septantisme » transcrivant l'hébreu *nâtan 'al*, « poser sur ». On trouve en effet dans la Septante quelques exemples de cette correspondance avec, en grec, le sens bien particulier de l'expression hébraïque. Laissant ici de côté les emplois matériels : « poser sur une table, etc. », les cas où *epi* signifie « contre », les expressions du genre *epi tas cheiras*, « entre les mains », relevons : imposer un joug (III R 12, 4.9), des liens (Ez 3, 25 ; 4, 8), un diadème (IV R 11, 2 ; II Chr 23, 11), un roi (I R 12, 13 ; II Chr 2, 11) ; inspirer la crainte (Bar 3, 7 ; I Chr 14, 17) ; couvrir d'opprobre (Jér 23, 40) ; faire retomber sur quelqu'un le sang innocent (Jon 1, 14), ses propres abominations (Ez 7, 7.8). Par contre, en hébreu comme dans la Septante « donner » avec le sens qu'il a dans notre prière est toujours construit avec *lamed* ou le datif : donner la puissance (*exousia*) (Dn LXX 5, 7. 29 ; 7, 14 ; Dn Th. 7, 6 ; Bel Th. 25. 26 ; I Mac 10, 6. 8 ; 11, 58 ; Sir 30, 11), le sacerdoce (Sir 45, 7), la sagesse et l'intelligence (III R 5, 9 ; I Chr 22, 12 ; II Chr 1, 12 ; Dn Th. 1, 17), un cœur (Ez 11, 19 ; 36, 26), mais, dans ces deux mêmes versets d'Ez, un esprit « en vous », *beqirbekem, en hymin* et, en Ez 37, 14, *bâkem, eis hymas* ; nous retrouverons la première de ces deux tournures dans la prière d'ordination diaconale.

Si donc, dans la prière d'ordination épiscopale, le complément de personne « sur ton serviteur » ne s'accorde pas avec le second impératif « donne », auquel il est accolé, il s'accorde parfaitement, par contre, avec le premier impératif « verse », dont il est séparé par la longue relative explicative n° 10, lequel manque précisément d'un complément de personne et demande la construction « *epi* » avec l'accusatif : « verse sur ton serviteur ».

De cette première constatation, on peut conclure que l'impératif « donne » n'est pas primitif, et soupçonner, de plus, que la longue phrase relative n° 10 qui se rattache à « la puissance de l'esprit hégémonique », complément direct de « verse », et repousse très loin de ce verbe son complément indirect « sur ton serviteur », se révélera par d'autres arguments comme non-primitive elle aussi.

Mais il est une autre conséquence beaucoup plus importante encore : c'est que la suppression de « donne » du texte primitif laisse apparemment sans point d'attache la série des verbes à l'infinitif énumérant les fonctions de l'évêque, qu'on faisait en dépendre. Il faut donc conclure que ceux, au moins, qui sont primitifs parmi ces verbes, se rattachaient à un autre verbe qu'à « donne ». Le seul verbe qui s'offre en remplacement, et qui d'ailleurs convient parfaitement, est : « (sur ton serviteur) que tu as choisi ». Au lieu de : « donne sur ton serviteur que tu as choisi pour l'épiscopat, de paître ton saint troupeau », il faut probablement comprendre : « verse la puissance de l'esprit hégémonique sur ton serviteur que tu as choisi pour paître ton saint troupeau ». Cette construction a été conservée, entre autres, dans la prière d'ordination diaconale : « donne l'esprit de grâce et de zèle en ton serviteur que tu as choisi pour être au service de ton Eglise et présenter... », où la construction : « donne en ton serviteur » ne tombe pas sous la même critique que « donne sur », car elle vient d'Ez 11, 19 et 36, 26.27 : « et je donnerai mon esprit en vous », repris par I Thes 4, 8 : « (Dieu) qui aussi a donné son esprit saint en vous. »

Cette façon de comprendre entraîne à son tour deux conséquences :

- la première, c'est que la précision « pour l'épiscopat », qui s'interpose entre « que tu as choisi » et la série des infinitifs, est une glose ; le mot est inutile, mais la tentation était grande évidemment de l'introduire.

- la seconde est qu'il faut faire dans la série des propositions à l'infinitif une distinction entre celles qui énoncent simplement une fonction : « paître ton saint troupeau », et celles qui qualifient la façon dont la fonction énoncée doit être remplie : « te servir comme grand-prêtre irréprochablement ». Les premières, pouvant parfaitement dépendre de « que tu as choisi », doivent être considérées, sinon nécessairement comme étant toutes primitives, du moins comme pouvant l'être — ce sera à d'autres critères d'en décider. Les secondes, dépendant nécessairement de « donne », sont nécessairement aussi secondaires.